



KINNEAR'S MILLS

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 527**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 523 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE LA RUE
JAMIESON**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le 15 janvier 2024, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 527 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO DÉCRÉTANT
L'OUVERTURE DE LA RUE JAMIESON.**

QU'en conformité avec le *Règlement 515 sur l'affichage des avis publics*, le présent avis sera affiché à l'intérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.kinnearsmills.com, dans la section Avis publics ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du *Règlement numéro 527* au bureau municipal, aux heures normales de bureau et peuvent demander une copie en faisant la demande par courriel à info@kinnearsmills.com ou par téléphone au 418-424-3377 ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

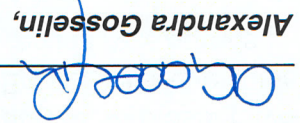
DONNÉ à KINNEAR'S MILLS ce 16 janvier 2024.

Alexandra Gosselin,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En conformité avec le *Règlement 515 sur l'affichage des avis publics*, je, Alexandra Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnears Mills, certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le *Règlement 523* à l'intérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.kinnearsmills.com, dans la section Avis publics, le 7 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 janvier 2024.



Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

KINNEARS MILLS

